

DEPARTEMENT DE LA REUNION
VILLE DU PORT



EXTRAIT DU PROCÈS VERBAL
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mardi 2 avril 2024

Nombre de conseillers
en exercice : 39

Quorum : 20

A l'ouverture de la séance

Nombre de présents : 26

Nombre de représentés : 07

Mise en discussion du rapport

Nombre de présents : 26

Nombre de représentés : 07

Nombre de votants : 33

OBJET

Affaire n° 2024-044

LICENCE SPORTIVE POUR TOUS

ATTRIBUTION DE
SUBVENTIONS

L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE, le
mardi 2 avril, le conseil municipal de Le Port s'est réuni à
l'hôtel de ville, après convocation légale sous la présidence
de M. Olivier Hoarau, Maire.

Secrétaire de séance : Mme Annick Le Toullec.

Étaient présents : M. Olivier Hoarau Maire, Mme Annick
Le Toullec 1^{ère} adjointe, M. Armand Mouniata 2^{ème} adjoint,
Mme Jasmine Béton 3^{ème} adjointe, M. Bernard Robert 4^{ème}
adjoint, Mme Karine Mounien 5^{ème} adjointe, M. Wilfrid
Cerveaux 6^{ème} adjoint, Mme Mémouna Patel 7^{ème} adjointe,
Mme Bibi-Fatima Anli 9^{ème} adjointe, M. Guy Pernic 10^{ème}
adjoint, Mme Catherine Gossard 11^{ème} adjointe, M. Jean-
Paul Babef, M. Franck Jacques Antoine, M. Henry
Hippolyte, M. Jean-Max Nagès, Mme Danila Bègue, Mme
Brigitte Cadet, M. Zakaria Ali, M. Jean-Claude Adois,
Mme Sophie Tsiavia, Mme Garcia Latra Abélard, Mme
Véronique Bassonville, Mme Honorine Lavielle, Mme
Aurélien Testan, M. Sergio Erapa et Mme Annie Mourgaye.

Absents représentés : M. Mihidoiri Ali 8^{ème} adjoint par
Mme Mémouna Patel, Mme Claudette Clain Maillot par
Mme Karine Mounien, M. Fayzal Ahmed Vali par Mme
Annick Le Toullec, M. Alain Iafar par M. Jean-Paul Babef,
M. Didier Amachalla par Jean-Claude Adois, Mme
Barbara Saminadin par Mme Véronique Bassonville, Mme
Paméla Trécasse par M. Wilfrid Cerveaux.

Arrivée(s) en cours de séance : Néant.

Départ(s) en cours de séance : Néant.

Absents : M. Patrice Payet, Mme Gilda Bréda, Mme
Firose Gador, M. Bertrand Fruteau, Mme Valérie Auber et
Mme Patricia Fimar.

.....
.....

NOTA : le Maire certifie que :

- la convocation du conseil municipal
a été faite et affichée le 25 mars 2024.

- la liste des délibérations a été
affichée à la porte de la mairie le 3
avril 2024.

LE MAIRE



Olivier HOARAU

LICENCE SPORTIVE POUR TOUS ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la loi n° 82-213 du 02 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, Départements et Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la loi du 1er juillet 1901 relative au contrat d'association ;

Vu la loi 2000-321 du 12 avril 2000 relative au droit des citoyens dans leurs relations avec les administrations, et notamment ses articles 9-1 et suivants ;

Vu la délibération du conseil municipal n° 2019-027 du 2 avril 2019 approuvant la mise en place du programme d'aide « licence sportive pour tous » ;

Vu les délibérations respectives du conseil municipal n° 2020-088 du 4 août 2020 et n° 2023-086 du 04 juillet 2023 approuvant les modifications du cadre d'intervention du programme d'aide « licence sportive pour tous » ;

Vu la délibération du conseil municipal n° 2023-126 du 3 octobre 2023 approuvant l'attribution de subventions aux associations sportives dans le cadre du dispositif « licence sportive pour tous » ;

Vu le rapport présenté en séance ;

Considérant la volonté de la Ville d'apporter son concours financier aux sportifs et clubs sportifs dans leur cheminement vers la pratique encadrée couvrant les adhésions aux licences de compétition ;

Considérant l'avis favorable de la commission « Politique Culturelle – Sportive – Petite Enfance » réunie le 20 mars 2024 ;

Après avoir délibéré et à l'unanimité,

DÉCIDE

Article 1 : d'approuver l'attribution de subventions, en fonctionnement, au titre de l'exercice 2024, aux associations sportives selon les modalités précisées dans le rapport ;

Article 2 : d'autoriser le Maire, ou tout adjoint habilité, à signer tous les actes correspondants.

POUR EXTRAIT CONFORME

LE MAIRE



Olivier HOARAU

LICENCE SPORTIVE POUR TOUS ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS

Le présent rapport a pour objet de recueillir l'avis du conseil municipal sur l'attribution de subventions de fonctionnement aux associations sportives dans le cadre du programme d'aide « licence sportive pour tous » au titre de la saison 2023-2024.

Il est rappelé que le conseil municipal a approuvé la création du dispositif d'aide à la « licence sportive pour tous » le 2 avril 2019 (n° 2019-027) et que son cadre d'intervention a été modifié et adapté le 4 août 2020 (n° 2020-088) et le 4 juillet 2023 (n° 2023-086).

Conformément au cadre d'intervention en vigueur fixant les règles régissant les actions à engager au titre de ce dispositif, une commission technique a statué le mercredi 14 février 2024 sur l'éligibilité administrative de 60 dossiers individuels remis par 6 associations sportives au titre de la saison sportive 2023-2024, à savoir :

Nombre d'associations	Associations sportives	Discipline	Nombre de licenciés bénéficiaires	Montant de la subvention accordée
1	Aïkido club de l'Ouest	Aïkido	6	300 €
2	Association Sportive et Culturelle de l'Ile de La Réunion	Boxe thaïlandaise	28	1 400 €
3	Cercle d'Escrime de l'Ouest	Escrime	8	400 €
4	Dalons Port Karaté Do	Karaté	2	100 €
5	Le Port Canne de Combat	Canne de combat	15	750 €
6	Les Archers Portois	Tir à l'arc	1	50 €
	TOTAL		60	3 000 €

Le conseil municipal est appelé à :

- approuver l'attribution de subventions, en fonctionnement, au titre de l'exercice 2024, aux associations sportives selon les modalités précisées dans le tableau ci-dessus ;
- autoriser le Maire, ou tout adjoint habilité, à signer tous les actes correspondants.